

2MS TRAVAUX

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 Rue de la Colline aux Cèdres, 31130 QUINT FONSEGRIVES
839 096 906 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 11 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 avril 2025,
A 9 heures,

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL



La Société LUSIS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 100 euros, ayant son siège social 7 Rue de la Colline aux Cèdres, 31130 QUINT FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 458 402 RCS TOULOUSE, représentée par Monsieur Eric MERLY, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique et Présidente de la société 2MS TRAVAUX,

Étant précisé que la société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social ; modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société LUSIS, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 7 Rue de la Colline aux Cèdres, 31130 QUINT FONSEGRIVES au 7 Rue Louis Courtois de Vicose 31100 TOULOUSE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 7 Rue Louis Courtois de Vicose 31100 TOULOUSE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
P/LUSIS
Eric MERLY